



Conseils pour réussir votre haie champêtre



Vous êtes nouvel habitant, vous venez de faire construire ou vous souhaitez renouveler votre haie?

Le Parc vous propose de planter des arbres adaptés à vos besoins et pour un coût raisonnable. Planter des arbres et arbustes d'essences locales permet de créer des haies de couleurs variées, de limiter la vue sur votre parcelle et de créer un brise-vent tout en favorisant la biodiversité. Mais planter une haie n'est pas un

acte anodin, cela a un impact sur le paysage. Très attaché à la préservation et à la mise en valeur de notre paysage local, le Parc vous accompagne ainsi pour faire les bons choix.

Que planter dans mon jardin?

Avant de planter une haie, il est important de se poser plusieurs questions. En fonction du sous-sol, de la disponibilité en eau, de l'ensoleillement, de son utilité et des paysages alentours, les essences les mieux adaptées pour une haie ne sont pas toujours les mêmes. La première chose à faire est de contacter votre mairie pour vérifier s'il existe dans votre commune une réglementation particulière (ex. : hauteur différente de celle de la réglementation nationale). Ensuite, il faut se poser la question de la fonction de votre haie ; de son exposition et de l'ombre qu'elle pourra engendrer pour vous ou vos voisins ; de la qualité du sol ; des conséquences possibles du système racinaire ou du houppier sur les réseaux enterrés ou aériens ; et de l'impact qu'elle aura sur le paysage. Enfin, imaginez la taille et le volume de vos arbres dans 15 ans.

CONSEIL

Lorsque vous achetez un terrain ou une maison, que vous projetez de construire ou d'aménager votre jardin, réfléchissez à votre projet avant de détruire la végétation en place. D'une part, elle vous donne des indications sur votre sol et sur les végétaux qui pourront se développer chez vous, d'autre part, elle peut être un précieux allié pour votre projet. Par exemple, un talus déjà végétalisé ne peut-il pas être maintenu ? La plantation sur talus est en effet toujours difficile à réaliser et à entretenir...

Pourquoi préférer des essences locales ?

Les plantes locales sont mieux adaptées au sol et au climat. Elles sont donc plus résistantes. Elles valorisent le paysage en s'y intégrant parfaitement. De plus, elles demandent moins d'entretien et participent efficacement à la biodiversité du lieu. La plupart des essences horticoles ont une floraison plus spectaculaire mais n'offrent pas autant de nourriture à la faune locale. Elles peuvent surtout présenter un risque pour l'environnement lorsqu'elles sont invasives (l'arbre à papillons - buddleia -) voir sanitaire (les allergies provoquées par les thuyas, qui de surcroit acidifient le sol et vieillissent très mal).

Ouelles variétés choisir pour ma haie?

Il est important tout d'abord de prendre en compte la nature du sol. Pour cela, observez les haies bocagères aux alentours, cela vous donnera une idée des essences les plus adaptées à votre sol.

Ensuite, posez-vous la question du feuillage, caduc ou persistant ? En-dehors des jardins ou des boisements destinés à la production de bois, on rencontre très peu d'es-

sences persistantes. Afin de respecter cet équilibre, la haie ne doit pas comporter plus de 30 % de persistants. Les essences caduques offrent également l'intérêt de marquer le passage des saisons, votre jardin n'est pas monotone, il change et se renouvelle toute l'année. Pour accentuer cette idée d'une haie qui évolue dans l'année, mélangez les essences (fruits, feuilles, feuillage), de manière aléatoire afin de donner un effet naturel. De plus, vous limiterez ainsi les risques d'attaques et de propagation d'insectes ou de champignons. En cas de contamination, vous ne remplacerez qu'une partie de la haie et non la haie entière! Enfin, l'idéal est de planter des jeunes plants. Une plante jeune reprend plus vite après la plantation et donne des pousses plus vigoureuses.

CONSEILS

Quelques cas particuliers

Aubépine non greffée (Crataegus monogyna et Crataegus laevigata)

En raison des risques de propagation du feu bactérien, le semis et la plantation d'aubépines non greffées sont interdits. Une dérogation est possible : la plantation de plants francs (non greffés) peut être autorisée après étude du site prévu pour la plantation. La demande est à effectuer auprès de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) de Haute-Normandie.

L'Orme champêtre (Ulmus minor)

Sensible à la graphiose, son développement est perturbé. Si la plante est destinée à être maintenue en-dessous de 4 mètres de hauteur, elle peut être utilisée dans les haies. Si l'objectif de la plantation est d'obtenir un arbre, mieux vaut choisir les ormes résistants obtenus par l'INRA (le mélange des deux essences proposées permet un brassage génétique bénéfique à la réimplantation de l'orme).

Le frêne (Fraxinus excelsior)

Une nouvelle maladie, la chalarose, provoquée par un champignon (Chalara fraxinea) décime cet arbre. Encore peu présente en Haute-Normandie, il n'y a pas d'interdiction de planter. Toutefois, il est préférable d'éviter de planter une haie monospécifique de frêne et de ne pas les utiliser en boisement pour la production de bois (recommandation de l'Office Nationale des Forêts), le frêne sera préféré en mélange, dans une haie.

Le châtaignier (Castanea sativa)

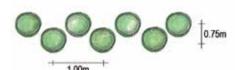
En raison du développement du cynips du châtaignier, un arrêté du 22 novembre 2010 rend le passeport phytosanitaire obligatoire pour toute plantation. Chaque personne plantant des châtaigniers est responsable de la vérification de l'origine des plants, du contrôle et du signalement en cas d'attaque. L'article 6 précise que toute nouvelle plantation doit faire l'objet d'une déclaration de plantation par l'exploitant ou le gestionnaire. Le formulaire est à demander et à renvoyer à l'organisme responsable de la protection des végétaux du Département.



Les différents types de haies locales







De forme très régulière, la haie taillée convient particulièrement aux petits jardins, en haie séparative ou en bord de route.

Hauteur: 0,75 à 1,80 m (pour faciliter l'entretien)

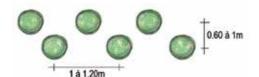
Largeur : 0,50 à 1 m (une haie trop étroite entraîne la formation d'une haie dégarnie, inesthétique, et affaiblit les végétaux)

Espacement de plantation : 0,50 à 0,60 m

Essences: elle peut être constituée d'une seule essence mais en comportera préférentiellement plusieurs afin de limiter la propagation des maladies et des ravageurs. Privilégiez le mélange de 2/3 de caducs et d'1/3 de persistants. Exemples : charme, hêtre, houx, etc.







La haie vive a une forme libre et naturelle et nécessite plus d'espace qu'une haie taillée. Elle peut servir de séparation et crée également un fond de scène particulièrement intéressant dans les jardins.

Hauteur: 1 à 4 m Largeur: 1 à 2 m

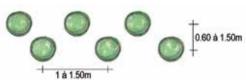
Espacement de plantation : de 0,60 à 1,20 m

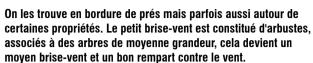
Essences: nombreux arbrisseaux aux périodes de floraison et de fructification variées. Exemples: cornouiller, viorne, prunellier, etc.

La haie brise-vent

LE PETIT BRISE-VENT ET LE MOYEN BRISE-VENT







Hauteur: 1 à 5 m (petit brise-vent), 5 à 15 m (moyen brise-vent)

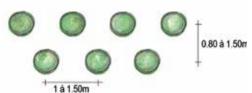
Largeur: 1 à 3 m

Espacement de plantation : 0,80 à 1,50 m

Essences : arbustes champêtres (noisetier, aubépine, prunellier, etc.) et arbres de moyenne grandeur (érable champêtre, sorbier, alisier, etc.)



LE GRAND BRISE-VENT



Il cloisonne les grandes parcelles agricoles et protège du vent des ensembles de bâtiments : zone artisanale, terrain de sport, etc.

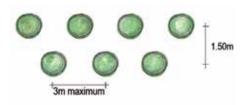
Hauteur : jusqu'à 30 m **Largeur :** jusqu'à 5 m

Espacement de plantation : 1 à 1,50 m (6 m maximum entre les

arbres de haut-jet)

Essences : il est composé de trois strates (arbres de haut-jet, hauteur intermédiaire et basse aussi appelée bourrage). Exemples : hêtre, chêne, érable champêtre, cornouiller, etc.





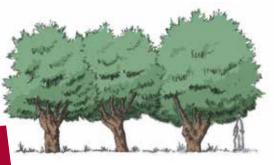
Traditionnellement, le clos masure utilisait la haie autour de la cour. Elle est plantée sur un talus (le fossé en pied de talus servait à récolter les eaux pluviales). Elle est constituée d'arbres de hautjet plantés en quinconce sur plusieurs lignes, souvent deux voire trois. Elle est en générale composée d'une seule essence.

Hauteur: jusqu'à 30 m

Largeur: selon l'essence d'arbre choisie **Espacement de plantation**: 1 à 3 m maximum

Essences : en général une seule essence d'arbre de haut-jet, trois au plus. Des arbustes peuvent être intercalés entre les arbres de haut-jet.

La haie d'arbres menée en têtard



Haie dont les arbres régulièrement émondés produisent de nombreuses branches. Elle est utile pour produire du bois de chauffage, délimiter une parcelle ou créer un arrière plan dans le jardin.

Hauteur: de 5 à 12 m

Largeur : selon l'essence d'arbre choisie Espacement de plantation : 3 m maximum

Essences: arbustes et arbres pouvant être recépés. Exemples: charme, chêne,

érable champêtre, saule, aulne, etc.

Avantage : permet de contrôler le volume de l'arbre en espace restreint



La recette d'une plantation réussie

Période de plantation

La période de plantation idéale pour les végétaux à racines nues se situe pendant le repos végétatif des plantes, c'est-à-dire entre mi-novembre et mi-mars. Il est déconseillé de planter en période de gel, de fort ensoleillement, de vent sec ou lorsque le sol est gorgé d'eau.

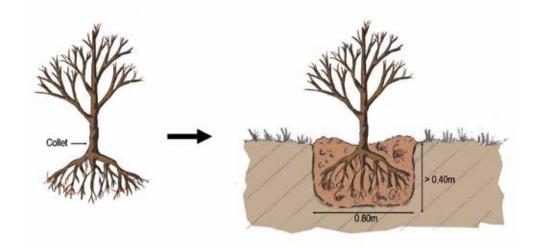
La préparation du sol

C'est une étape fondamentale pour assurer la bonne reprise des végétaux. Elle peut être effectuée un mois avant la plantation.

- Désherbez manuellement la surface à planter (l'usage de désherbants chimiques est nocif pour l'environnement et pour les végétaux que vous allez planter).
- Ameublissez la terre en bêchant pour favoriser la pénétration de l'eau en profondeur et pour aérer le sol afin que les racines puissent se développer normalement. Plus le volume de terre travaillé est important, meilleure est la reprise. On compte pour la plantation d'une haie de jeunes plants un travail du sol sur un minimum de 0,80 m de large et un minimum de 0,40 m de profondeur. Ce travail pourra être fait à la main par bêchage traditionnel (petites longueurs) ou avec un motoculteur.
- Donnez une forme de cuvette au sol avec une houe afin de mieux récupérer l'eau de pluie.

La préparation des végétaux et plantation

• Faites le trou de plantation. Il doit être au moins égal à 1,5 fois celui du système racinaire du plant. Si la terre est



pauvre, l'enrichir avec du fumier ou du compost et remettre de la terre par dessus (pas de contact direct des racines). Faire une légère butte au fond du trou.

- Eliminez les racines désséchées et taillez proprement les parties abîmées. Les coupes nettes favorisent le meilleur développement du chevelu racinaire. Par contre, il ne faut pas tailler les parties aériennes, au risque de supprimer des parties vivantes, de dénaturer la forme de l'arbre et d'accentuer le stress lié à la plantation. La première taille interviendra lorsque l'on se sera assuré de la bonne reprise de l'arbre, généralement 3 ans.
- Préparez un pralin pour enduire les racines avec un mélange d'un tiers de terre, un tiers d'eau et un tiers de fumier.
- Posez les racines à plat sur la butte au fond du trou. Elles ne doivent ni être recourbées vers le haut, ni comprimées dans un trou trop petit. Le collet doit être légèrement audessus du niveau du sol. Il ne doit jamais être enterré ni se trouver trop au-dessus du sol.

- Tassez la terre autour des racines (la terre doit bien adhérer aux racines, il ne doit pas y avoir de bulles d'air) et créez éventuellement une petite cuvette qui facilitera l'arrosage.
- Arrosez abondamment, même par temps de pluie!
- Protégez vos plants avec un manchon adapté en cas de présence d'animaux (lièvres, lapins, chevreuils, etc.).

Le paillage

Le paillage est indispensable et présente plusieurs avantages :

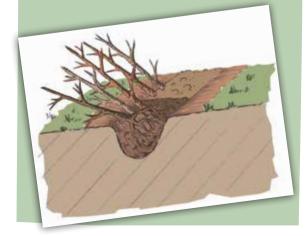
- Il améliore la reprise du plant en empêchant d'autres végétaux (herbacées notamment) de se développer au pied.
- · Il maintient l'humidité.
- Il favorise le réchauffement du sol.
- Il maintient une bonne structure du sol en limitant le tassement de la terre (notamment pour les sols argileux),
- Il réduit les opérations d'entretien,
- · Il sert d'amendement.

CONSEIL

La mise en jauge

Après réception des végétaux, il est fondamental de ne pas laisser les racines à l'air en attendant la plantation. Les plants peuvent être stockés dans des sacs plastiques ou dans des toiles humides. Si la plantation ne se fait pas dans les heures qui suivent, il convient de mettre les plants en jauge afin d'éviter que les racines ne sèchent (cela compromettrait la reprise).

La mise en jauge consiste à placer les végétaux en attente tous ensemble dans un trou rebouché jusqu'au-dessus du collet. Il faut arroser et les stocker ainsi deux semaines maximum.



Plusieurs sortes de paillages sont possibles :

- Paillage minéral : galets, graviers, sable, ardoise.
- Paillage plastique: bâche noire (pas plus de 2 ou 3 ans en place) ou toile tissée verte (pas plus de 3 ou 4 ans en place). Les grands inconvénients de ces méthodes sont la dégradation en lambeaux des bâches, la pollution qu'elles peuvent occasionner, la fragilité au percement, les difficultés de mise en place, notamment en cas de vent et la suppression de l'apport d'une litière.
- Paillage biodégradable : feutre en fibre végétale, copeaux de bois (attention l'écorce de pin acidifie le sol), paille de lin ou de noix de coco, broyage végétal. Ils ont l'avantage de ne pas polluer, d'améliorer la qualité du sol en se dégradant et sont plus esthétiques que les autres modes de paillage. Leur inconvénient est la nécessité de les renouveler régulièrement

Le paillage idéal est probablement le broyage végétal d'origine local. Au cours des opérations d'entretien des haies, les agriculteurs et les communes récupèrent quantités de branchages qui pourront ensuite être broyés afin d'être valorisés, notamment pour le paillage. Cette solution est meilleure sur un plan écologique, le paillage est d'origine local, il engendre donc peu de transport. Sa dégradation viendra enrichir les sols qui verront pousser de nouvelles haies dont les déchets de taille viendront enrichir les sols... la boucle est bouclée !

Renseignez-vous auprès de votre commune ou d'un agriculteur local pour connaître les points d'approvisionnement possibles.



CONSEILS

Technique de pose d'une bâche

La bâche doit être parfaitement tendue pour jouer son rôle correctement. Pour la pose d'une bâche d'1,20 m de large par exemple, deux méthodes sont possibles.

Pose avant plantation

Préparez le sol (désherbage, bêchage) sur environ 0,80 m de large.

Creusez deux tranchées espacées de 0,90 m sur toute la longueur de la haie.

Enterrez la bâche sur 20 cm sur un premier coté.

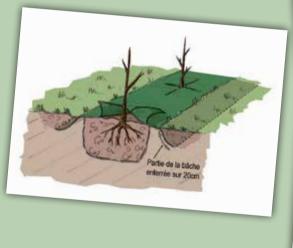
Bien tendre la bâche au-dessus de la tranchée et enterrez le deuxième coté.

Créez des ouvertures à l'emplacement des végétaux en forme de croix, creusez et retirez la terre.

Plantez en veillant à ce que les racines soient bien disposées dans le trou. Rebouchez, tassez.

Installez un feutre au pied de l'arbuste avant de repositionner les coins de la bâche.

Cette méthode présente l'inconvénient de rendre la plantation moins confortable. Les racines risquent d'être mal disposées dans le fond de la fosse à cause de l'étroitesse de l'ouverture dans la bâche.



Pose après plantation

Préparez le sol (désherbage, bêchage) sur environ 0,80 m de large.

Plantez en veillant à ce que les racines soient bien disposées dans le trou. Rebouchez, tassez.

Posez la bâche au droit de la haie et découpez une encoche jusqu'à la moitié de la largeur en face de chaque arbuste.

Creusez deux tranchées espacées de 0,90 m sur toute la longueur de la haie.

Glissez la bâche entre les arbustes grâce aux encoches.

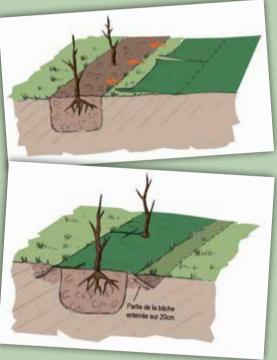
Enterrez la bâche sur 20 cm sur un premier coté.

Bien tendre la bâche au-dessus de la tranchée et enterrezle deuxième coté.

Eventuellement, positionnez une agrafe au niveau de chaque encoche pour bien maintenir la bâche fermée.

Cette technique a l'avantage de garantir la bonne plantation des arbustes (bonne disposition des racines, bon tassement de la terre).

Pour des bâches de plus grande largeur, il faut prévoir la mise en place d'agrafes environ tous les 0,80 mètre afin de bien la maintenir tendue et en place.

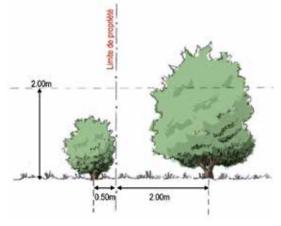


A quelle distance de ma clôture dois-je planter ?

Réglementairement, en l'absence d'un règlement de lotissement, d'une spécification dans le Plan Local d'Urbanisme ou d'un arrêté communal, le Code Civil s'applique avec la règle suivante : (distance mesurée à partir de l'axe des troncs).

Tout végétal inférieur à 2 m doit être planté à 0,5 m minimum en retrait de la limite séparative et tout végétal supérieur à 2 m doit être planté à 2 m minimum en retrait de la limite séparative.

Techniquement, la distance doit également être pensée pour faciliter l'entretien.





Caduc: plante perdant ses feuilles l'hiver.

Persistant : plante dont le feuillage est permanent, les feuilles ne tombent pas en hiver.

Cépée : issue du recépage d'un arbre ou arbuste coupé à 15 cm du sol. De nombreux rejets repartent alors de la souche, étoffant ainsi la haie (utile pour la production de bois de chauffage).

Marcescent: plante dont les feuilles sèchent et restent accrochées à la plante tout l'hiver jusqu'à l'apparition des feuilles de l'année suivante.

Collet: jonction entre les racines et le tronc. Cette partie de la plante ne doit jamais être enterrée.

Haut-jet: souvent des arbres de grande taille dont on encourage la croissance en hauteur.

Stress hydrique : déficit d'eau faisant souffrir la plante. **Houppier :** ensemble constitué par les branches et le feuillage.

Têtard : arbre étêté très régulièrement afin de récolter son bois. La tête émet de nombreux rejets supérieurs, le tronc devient très trapu.

Les commandes groupées d'arbres et d'arbustes, proposées par le Parc à ses habitants, ont lieu tous les ans en novembre et en février.

Les plants sont livrés par un pépiniériste, sélectionné rigoureusement par le Parc. Pour recevoir le catalogue des plants mis en vente, renseignez-vous auprès du Parc dès octobre et janvier, ou suivez nos actualités sur notre site Internet.



